



Rue de l'Hôtel de Ville, 1
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR du 23 octobre 2014

<u>Présents</u> : 14 membres de la CLDR/40 (dont 11 membres votants)	<u>Absents/excusés</u> : 26 membres
---	-------------------------------------

1. Approbation du PV de la réunion du 22 avril 2014

Le PV de la réunion du 22 avril 2014 est approuvé **SAUF** la dernière phrase « A l'unanimité, la CLDR approuve le projet ».

En effet, la CLDR n'a pas approuvé un projet (seule une esquisse existe) mais bien une intention avec des orientations et des suggestions.

Par conséquent, il est décidé à l'unanimité de remplacer la dernière phrase du PV par « **A l'unanimité, la CLDR marque son accord sur la rentrée d'une demande de convention-exécution** ».

2. Suivi des dossiers

1ère convention : Liaison CHU Mont

La phase d'avant-projet est clôturée.

Des précisions doivent être apportées en ce qui concerne l'éclairage public vu le coût élevé de celui-ci.

Une réunion avec ORES, gestionnaire unique du réseau, est prévue le 06/11/2014 à l'AC Yvoir afin de déterminer si on s'oriente vers un éclairage public ou un éclairage sécuritaire. Les tarifs sont en effet différents selon l'option choisie.

Dès que tous les éléments seront connus, le Collège pourra lancer la réalisation du projet définitif.

Le cahier des charges pourrait être approuvé en janvier ou février. L'adjudication serait lancée en 2015 et les travaux réalisés en 2016.

En ce qui concerne l'acquisition des terrains, le Comité d'acquisition a demandé des précisions/compléments qui vont lui être fournis. C'est ce comité qui sera chargé d'estimer les indemnités, de négocier avec les propriétaires et de passer les actes (cette mission lui sera confiée par le Conseil communal le 24 novembre 2014).

Suggestions de la CLDR:

- s'adresser à la société GENETEC (M. Hallaux) pour vérifier les tarifs avancés par ORES ;
- analyser la possibilité de prévoir un système autonome non raccordé au réseau et alimenté par des panneaux solaires ;
- favoriser les matériaux locaux pour le revêtement du cheminement.

→ La CLDR marque son accord sur la poursuite du projet.

2ème convention : Aménagement de sécurité aux abords de l'école de Dorinne.

Nous sommes en attente de l'approbation de l'avant-projet par le Ministre.

Les arguments répondant aux remarques techniques de l'administration ont été transmis au Gouvernement wallon.

Suite à une rencontre avec un riverain mécontent, des adaptations ont été apportées à l'avant-projet :

- 1) déplacement du passage pour piétons de la rue d'En-Haut de quelques mètres vers le carrefour ;
- 2) déplacement de l'éclairage du passage pour piétons sur le coin de la propriété ;
- 3) maintien d'une bande libre d'1 m le long de sa propriété ;
- 4) réduction du trottoir de manière à améliorer l'espace de rotation des camions au carrefour Chestrée/rue d'En-Haut

→ La CLDR marque son accord sur la poursuite du projet.

3^{ème} convention : Aménagement du Coeur de village de Purnode

En date du 7 octobre 2014, le Collège communal a approuvé le projet de convention-exécution transmis par le SPW – DG03.

Cette décision a été ratifiée par le Conseil communal ce 20 octobre.

La phase d'avant-projet peut maintenant débiter dans le respect des objectifs inscrits dans la fiche.

Avant la réalisation de l'avant-projet par le bureau d'études, plusieurs réunions vont être organisées avec :

- 1) la Brasserie du Bocq afin de
 - a. régler l'aménagement de leur cour et veiller à une cohérence architecturale du projet ;
 - b. connaître l'état d'avancement de leur projet de création d'un parking derrière la ferme ;
- 2) le comité de kermesse afin de connaître leurs besoins pour leur organisation ;
- 3) le comité du patronage et la fabrique d'Eglise en ce qui concerne l'acquisition du terrain derrière l'Eglise. La Fabrique d'Eglise, en tant que propriétaire, a marqué son accord pour cette opération et l'Evêché a également émis un accord de principe. Le comité du patronage est plus réticent. Il ne souhaite pas être privé d'une trop grande partie du terrain.
- 4) Les Purnodois afin de connaître leurs avis (consultation prévue fin novembre/début décembre). Les membres de la CLDR seront conviés à cette réunion de consultation.

Suggestions de la CLDR:

- ne pas vouloir refaire de l'ancien à tout prix mais plutôt marquer l'intervention contemporaine en utilisant des matériaux actuels (ex : béton) cf charte d'Athènes ;
- opter pour la simplicité dans les espaces de convivialité (les aménagements décoratifs coûtent chers et demandent beaucoup d'entretien) ;
- éviter les arbres en pot ;
- associer à la réflexion un maximum d'acteurs touristiques (Chemin de fer du Bocq , Maison du Tourisme, ...)
- tenir compte de la particularité de Purnode qui présente deux centres (Grand Place-rue de la Brasserie //complexe sportif-salle-école).

→ La CLDR marque son accord sur la poursuite du projet.

3. Projets à venir

Quelques précisions sont apportées par rapport à certains projets qui étaient repris dans le planning établi le 26/11/2013 :

- 1) Maison Rurale d'Yvoir : accueil orienté vers la petite enfance
Dans le cadre du plan Cigogne 3 subsidié par la Communauté Française, une crèche devrait s'ouvrir à Godinne.
- 2) Maison Rurale de Godinne
Une rencontre entre l'échevin Defresne et les responsables des associations godinnoises est programmée dans les prochaines semaines pour trouver des solutions.

En ce qui concerne les projets transversaux :

- 1) Plan de mobilité : le nouveau Ministre wallon semble vouloir relancer la révision des plans de mobilité. La Commune doit fournir des statistiques générales ainsi qu'un état des réalisations à la Région. Celle-ci désigne ensuite un bureau d'études. Elle prend en charge la révision et refacture ensuite à la commune (20 ou 30 %).
- 2) ADL
Vu les exigences importantes de la Région Wallonne et l'aspect budgétaire considérable (+/- 50.000 €/an), ce projet ne peut voir le jour actuellement mais la commune y reste attentive.
- 3) Schéma de structure : outil subsidié par la DGO4 et réglementé selon les dispositions du futur CoDT (juillet 2015).

En fonction des ces éléments, la CLDR approuve le planning suivant pour le dépôt des conventions :

- 2015** : 4^{ème} convention : Portes de Village (1^{ère} partie)
2016 : 5^{ème} convention : Maison rurale de Godinne
6^{ème} convention : Bords de Meuse depuis Godinne jusqu'à Houx
2017 : 7^{ème} convention : Portes de Village (2^{ème} partie)
8^{ème} convention : Maison rurale de Mont.

Il est évident que la CLDR continuera à discuter et travailler sur tous les autres projets.

Une réflexion en groupes de travail pour l'actualisation des fiches sera nécessaire.

La prochaine réunion se tiendra début 2015 avec pour objet le rapport d'activités et la mise en place des groupes de travail.